

INFORMATION SUR VOS COTISATIONS 2015

FONDS NATIONAL AGRICOLE DE MUTUALISATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Le FMSE a pour objet d'indemniser les agriculteurs qui subissent des préjudices du fait des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux ou du fait d'accidents environnementaux.

Tous les agriculteurs cotisent au FMSE

La cotisation au FMSE est de 20€ par an par exploitant. Elle permet de financer des programmes d'indemnisation communs à plusieurs secteurs de production, de couvrir le risque environnemental et de participer aux programmes d'indemnisation des sections spécialisées du FMSE. Ces sections concernent aujourd'hui les producteurs de maïs, de plants de pomme de terre, de fruits, de légumes frais, de légumes pour l'industrie, de betteraves sucrières, les éleveurs de porcs, les éleveurs de ruminants.

Selon votre secteur de production vous pouvez être concerné par les cotisations suivantes, portées sur votre appel de cotisation MSA:

Si vous êtes producteur de fruits

Vous cotisez à la **section spécialisée fruits**, qui couvre les dangers sanitaires propres aux arbres fruitiers (sharka, enroulement chlorotique, cynips, feu bactérien, etc). Le montant de votre **cotisation annuelle** est de :

- 60€ si les fruits sont votre production principale,
- 35€ s'ils représentent une production secondaire
- 10€ si vous êtes cotisant de solidarité.

Si vous produisez des légumes frais

Vous cotisez à la section <u>Légumes frais</u>. Votre cotisation est de <u>22€</u> par an, et de 10€ si vous êtes cotisant de solidarité. Cette somme figure sur votre relevé de cotisations MSA.

Si vous produisez des légumes pour l'industrie

Vous pouvez cotiser à la section <u>Légumes</u> <u>transformés.</u> Vous verserez votre cotisation au CENALDI, chargé de recouvrer les cotisations à la section auprès **de tous les producteurs.**

Les sections légumes frais et légumes transformés ont pour objet l'indemnisation des pertes dues à des dangers sanitaires affectant les productions légumières (par exemple, les nématodes).

Si vous ne produisez pas de légumes frais mais uniquement des légumes pour l'industrie, merci d'en informer votre caisse de MSA en retournant le formulaire ci-joint.

Vos contacts

Pour toute question concernant le FMSE et ses sections : FMSE, 6 rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS, 01 82 73 11 33, mail: contact@fmse.fr

POUR LES PRODUCTEURS DE LEGUMES INDUSTRIF : COUPON A RENVOYER A VOTRE CAISSE MSA

	. 0011 220 1 1102 00				
Déc	Déclaration d'activité : à envoyer à votre caisse de MSA si vous produisez exclusivement des légumes destinés à la transformation et non des légumes frais.				
NOM		Prénom	No MSA immatriculation		
	resse		ou établissement *		
E-n	nail	Téléphone			
Rai	son sociale pour les entreprises				
Ме	rci de cocher les cases ci-dessous :				
	Je déclare être producteur de légumes destinés à l'industrie				
	Je demande à ne pas être affilié à la section spécialisée des producteurs de légumes frais				
	Je suis informé que je peux m'affilier à la section des producteurs de légumes d'industrie en prenant contact avec :				

- le FMSE, 6 rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS: contact@fmse.fr- 01 82 73 11 33,
- l'AOP Cénaldi, organisme chargé de recouvrer les cotisations à la section auprès de tous les producteurs, 44 rue d'Alésia, 75014 PARIS contact@cenaldi.fr 01 53 91 45 32

 * N°MSA : Référez-vous à vos références dans le bordereau de facture MSA